

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emploi à domicile en France : le secteur connaît une reprise de l'activité extrêmement forte au troisième trimestre 2020 !

Paris, le 27 janvier 2021 – Comme en attestent les derniers chiffres publiés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) relatifs au troisième trimestre 2020, l'activité déclarée par les particuliers employeurs affiche un rebond spectaculaire !

Après plusieurs années de baisse, sur un an entre le 3T 2019 et le 3T 2020, **l'activité déclarée par les particuliers employeurs hors garde d'enfants augmente, sous l'effet d'une augmentation du nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur.**

Par rapport au trimestre précédent, on observe une **reprise extrêmement forte de l'activité** :

- **+ 5,6% pour le nombre de PE**, après une chute de 6,3 % au 2T 2020.
- **+ 25,6% pour la masse salariale nette versée**, après - 14,2% au 2T 2020
- **+ 29% pour les heures déclarées** (hors assistants maternels), après -15,5% au 2T 2020

Si l'activité de garde d'enfant à domicile reste orientée à la baisse avec moins de particuliers employeurs qui ont eu recours à ce mode d'accueil, ainsi que l'activité des assistantes maternelles qui voit sur un an le nombre de particuliers employeurs se rétracter, ceci s'explique pour une grande part par une baisse historique de la natalité. Elle est en France au plus bas depuis 1945. Le taux de fécondité a baissé à 1,84 enfant par femme en France en 2020, contre 1,86 en 2019. Il était donc attendu qu'elle ait une influence sur le comportement et les besoins de modes d'accueil individuel en France.

Lors de la première vague du sondage Ipsos réalisée à la demande la FEPEM durant l'été 2020, complétée aujourd'hui par une seconde vague réalisée à la fin de l'année, les résultats montrent une forte reprise de l'activité dès la sortie du premier confinement, reprise qui s'est poursuivie à la rentrée de septembre, et qui s'est maintenue pendant le second confinement.

Ainsi, sur la période de septembre et octobre 2020, **98% des particuliers employeurs ont déclaré avoir maintenu l'activité de leurs salariés – dont 90% selon le même volume horaire qu'avant le début de la crise sanitaire (mars 2020).**

Lors du deuxième confinement de novembre-décembre, **95% des particuliers employeurs ont maintenu l'activité de leurs salariés pendant cette période, un chiffre très homogène selon les catégories d'emploi.** Ainsi, la poursuite d'activité largement observée lors du premier confinement pour les assistants de vie s'est généralisée aux autres catégories d'emploi pendant le deuxième confinement. **A noter que le télétravail, qui s'est largement répandu depuis le début de la crise sanitaire a eu très peu d'incidence négative sur l'activité du secteur.**

Interrogés sur leur appréciation de l'utilité de l'emploi à domicile, **92% des particuliers employeurs affirment qu'il est utile socialement et 88% le déclarent indispensable au bon fonctionnement de leur foyer.**

Ces résultats montrent de manière claire que, passée la période de turbulence générée par le premier confinement, le secteur de l'emploi à domicile s'est adapté aux nouvelles contraintes sanitaires. **Il a fait preuve d'une forte résilience et demeure un point d'ancrage essentiel dans la vie des particuliers employeurs.**

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM :

« Ces résultats illustrent le fort attachement des Français au modèle de l'emploi à domicile qui répond aux besoins de vie des citoyens sur l'ensemble des territoires. C'est la démonstration de la force de la société civile organisée avec des citoyens responsables qui s'engagent dans une période de crise inédite, accompagnée par une politique publique engagée ».

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX

Tél. : 06.11.73.41.02 jcgoux@fepem.fr